



Convocation pour conduite de mon vehicule suite à permis de condé

Par **ivatto**, le **03/01/2008 à 12:26**

convoqué au tribunal pour le fait précité ci-dessus, je n'ai pas été à cette convocation et je n'avais pas pris d'avocat pour ma défense. A qui dois- je m'adresser pour connaître très rapidement la condamnation à laquelle j'ai pu être condamné? MERCI DE ME REPONDRE

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **10/01/2008 à 11:44**

Bonjour, rnrnAppelez le tribunal qui vous a condamné, ils vous renseigneront...rnrnCordialement, rnrnAntoine ETCHEVERRYrnrnwww.etcheverry-avocat.com